

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**7 MAI 2018
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 7 mai 2018, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

**2018-161 Dépôt du rapport financier consolidé pour l'exercice 2017
et du rapport du vérificateur**

CONSIDÉRANT que le trésorier, Monsieur Rémi Dubois, a fait dépôt du rapport financier consolidé de la Ville de Varennes pour l'exercice 2017 et du rapport du vérificateur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier consolidé de la Ville de Varennes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 préparé par le directeur des finances et trésorier du Conseil et du rapport du vérificateur.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Projet visé par les modifications aux règlements 832, 847 et 870
- Motif du non-renouvellement de l'entente avec le SAVR
- Localisation des lots P-208 et P-209
- Relance du programme de maisons lézardées par la SHQ
- Rôle du contrôleur canin

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2018-162 **Approbation procès-verbal Séance générale 9 avril 2018**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 9 avril 2018 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2018-163 **Approbation procès-verbal Séance spéciale 23 avril 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 23 avril 2018 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2018-164 **Approbation des comptes – Avril 2018**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois d'avril 2018 :

Fonds d'administration :	5 251 779.58 \$
<i>(Chèques numéros 28548 à 28764, paiements par débit direct et paiements électroniques)</i>	

Fonds des dépenses en immobilisation :	468 182.40 \$
<i>(Chèques numéros 2807 à 2815 paiements par débit direct)</i>	

Certificat du trésorier numéro 3073

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

2018-165 **Adoption – Règlement 480-5 modifiant le règlement numéro 480 relatif aux animaux afin d'amender les règles applicables au parc canin**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 480-5 modifiant le règlement numéro 480 relatif aux animaux afin d'amender les règles applicables au parc canin.

ADOPTÉE.

2018-166 Adoption – Règlement 707-109 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives au nombre de cases de stationnement

ATTENDU qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-109 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives au nombre de cases de stationnement.

ADOPTÉE.

2018-167 Adoption – Règlement 707-110 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier les dispositions relatives aux arbres

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-110 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier les dispositions relatives aux arbres.

ADOPTÉE.

2018-168 Adoption – Règlement 875 décrétant l'aménagement d'un nouveau lieu d'élimination de neige (LEN) et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 050 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 875 décrétant l'aménagement d'un nouveau lieu d'élimination de neige (LEN) et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 050 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2018-169 Règlement 832 – Modifications – Augmentation de la dépense autorisée sans en augmenter l'emprunt

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement numéro 832 décrétant des travaux de réaménagement du parc du Pré-Vert et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 3 500 000 \$ pour en acquitter le coût soit et est modifié comme suit :

1. Le titre de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Règlement 832 :
Règlement 832 décrétant des travaux de réaménagement du parc du Pré-Vert et décrétant à cette fin une dépense de 3 900 000 \$ et un emprunt de 3 500 000 \$ pour en acquitter le coût »;
2. Le montant de « 3 500 000 \$ » est remplacé par le montant de « 3 900 000 \$ » aux articles 2 et 3;
3. L'article 5 du règlement 832 est amendé par l'ajout d'un second paragraphe libellé comme suit :

« Le Conseil est également autorisé à affecter à la dépense 400 000 \$ provenant du fonds de parcs et terrains de jeux ».

ADOPTÉE.

2018-170 Règlement 847 – Modifications – Augmentation de la dépense autorisée sans en augmenter l'emprunt

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement numéro 847 décrétant des travaux de réfection du stationnement du parc du Pré-Vert et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 543 000 \$ pour en acquitter le coût soit et est modifié comme suit :

1. Le titre de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Règlement 847 :
Règlement 847 décrétant des travaux de réfection du stationnement du parc du Pré-Vert et décrétant à cette fin une dépense de 703 000 \$ et un emprunt de 543 000 \$ pour en acquitter le coût »;
2. Le montant de « 543 000 \$ » est remplacé par le montant de « 703 000 \$ » aux articles 2 et 3;
3. L'article 5 du règlement 847 est amendé par l'ajout d'un second paragraphe libellé comme suit :

« Le Conseil est également autorisé à affecter à la dépense 160 000 \$ provenant de la réserve financière voirie et reconstruction des rues. ».

ADOPTÉE.

2018-171 Règlement 870 – Modifications – Augmentation de la dépense autorisée sans en augmenter l'emprunt

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement numéro 870 décrétant le resurfaçage du chemin de l'Énergie et d'une portion de la montée du Lac et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 850 000 \$ pour en acquitter le coût soit et est modifié comme suit :

1. Le titre de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Règlement 870 :
Règlement 870 décrétant le resurfaçage du chemin de l'Énergie et d'une portion de la montée du Lac et décrétant à cette fin une dépense de 1 980 000 \$ et un emprunt de 1 850 000 \$ pour en acquitter le coût »;
2. Le montant de « 1 850 000 \$ » est remplacé par le montant de « 1 980 000 \$ » aux articles 2 et 3;
3. L'article 5 du règlement 870 est amendé par l'ajout d'un second paragraphe libellé comme suit :

« Le Conseil est également autorisé à affecter à la dépense 130 000 \$ provenant de la réserve financière voirie et reconstruction des rues. ».

ADOPTÉE.

**2018-172 Adoption finale – PPCMOI 2018-007
Permettre la construction de deux bâtiments principaux
125, rue Jean Coutu et 1575 à 1595, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour permettre la construction de deux bâtiments principaux;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2018-02-09 du 14 février 2018, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande 2018-007 concernant la construction de deux bâtiments principaux ainsi que leur occupation sis au 125, rue Jean Coutu et au 1595, boul. Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté aux plans de Bertrand Frigon, architecte, dossier « 2017-437 » en date du 25 janvier 2018.

Les dérogations au règlement de zonage sont les suivantes :

- usage « I1-01-08 Transformation de fruits, légumes ou autres produits alimentaires non autrement listés » sur une superficie maximale de 1 115 m² sis au 1595, boul. Lionel-Boulet alors que cet usage n'est pas autorisé à la grille des usages et normes I-222;

- usage « I1-06-01 Préparation, conditionnement ou transformation de la viande, du poisson ou des fruits de mer, saufs les abattoirs » pour des produits de volaille uniquement et dont la transformation ne génère pas de résidus sur une superficie maximale de 1 860 m² sis au 125, rue Jean Coutu alors que cet usage n'est pas autorisé à la grille des usages et normes I-222;
- marge arrière à 12 mètres alors que le règlement prescrit une marge arrière minimale de 15 mètres (grille des usages et normes I-222);
- bâtiment principal dont le COS est de 6 % alors que le règlement prescrit un COS minimal de 10 % (grille des usages et normes I-222);
- aménagement de 5 entrées charretières alors que le règlement prescrit un maximum de 4 entrées (article 276);
- largeur de la bande gazonnée le long de la ligne latérale et arrière de 30 cm alors que le règlement prescrit une largeur minimale de 1 mètre (article 290);
- localisation de cases de stationnement à moins de 5 mètres d'une ligne de rue (article 279);
- localisation de l'entreposage à 3 mètres de la ligne de rue alors que le règlement prescrit qu'il doit être à plus de 5 mètres (article 284);
- localisation d'une clôture à 3 mètres d'une ligne de rue alors que le règlement prescrit une distance minimale de 5 mètres (article 266).

Le tout conformément aux plans cités et uniquement conformément à ceux-ci.

ADOPTÉE.

**2018-173 Adoption finale – PPCMOI 2018-012
Aménagement d'un service de location de véhicules
555, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour permettre l'aménagement d'un service de location de véhicules;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2018-02-10 du 14 février 2018, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande 2018-012 concernant l'aménagement d'un service de location de véhicules sis au 555, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté aux plans de Bertrand Frigon, architecte, dossier « 2017-451 » en date du 5 février 2018.

Les dérogations au règlement de zonage sont les suivantes :

- Permettre l'exercice de l'usage « C7-01-07 Service de location de véhicules de promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneige ou véhicules hors route », malgré la grille des usages et normes C-229;
- Permettre de l'entreposage extérieur malgré grille des usages et normes C-229;

L'aire d'entreposage devra respecter l'aire identifiée au plan précité. L'aire d'entreposage représente une superficie de 175 m² et est située en cours latérale droite. Les clôtures ceinturant l'entreposage devront être opaques. La clôture existante le long de la ligne avant et de la ligne avant secondaire devra être retirée. Les aménagements paysagers devront être bonifiés afin de respecter la réglementation municipale par rapport au nombre d'arbres.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; aucune intervention.

**2018-174 Usage conditionnel 2018-021
Permettre l'aménagement d'un logement complémentaire
128, rue Alfred-Laliberté**

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement un logement complémentaire au 128, rue Alfred Laliberté;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal La Relève, édition du 17 avril 2018 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU2018-03-21 du 7 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage conditionnel numéro 2018-021 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire sis au 128, rue Alfred-Laliberté, le tout, tel que présenté sur les plans concepts d'Yvon Charlebois, technologue, dossier 18102, en date du 19 février 2018 conditionnellement aux éléments suivants :

- les deux fenêtres sur le mur avant (sous-sol et chambre au rez-de-chaussée) doivent être alignées;
- la brique utilisée pour l'agrandissement doit être dans les mêmes teintes que la brique existante.

Le terrain porte le numéro de lot 138-53 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone H-428.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; aucune intervention.

2018-175 Usage conditionnel 2018-028
Régulariser l'aménagement d'un logement complémentaire
1836, rue Borry

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de régulariser l'aménagement un logement complémentaire au 1836, rue Borry;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 18 avril 2018 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU2018-04-30 du 11 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage conditionnel numéro 2018-028 afin de régulariser l'aménagement d'un logement complémentaire sis au 1836, rue Borry, le tout, tel que présenté sur les plans déposés par le requérant en date du 27 mars 2018.

Le terrain porte le numéro de lot 125-151 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone H-437.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; sur une question de M. Collette, monsieur le maire Martin Dampousse confirme que cet usage conditionnel permettra le remplacement du commerce sur place par deux logements.

2018-176 Usage conditionnel 2018-029
Permettre le remplacement de l'usage commercial par un usage résidentiel
333, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de permettre le remplacement de l'usage commercial par un usage résidentiel au bâtiment du 333, rue Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 18 avril 2018 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU2018-04-31 du 11 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage conditionnel numéro 2018-029 afin de permettre le remplacement de l'usage

commercial par un usage résidentiel du bâtiment sis au 333, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté sur les plans de Martin Desgagnés en date du 19 mars 2018.

Le terrain porte le numéro de lot P-105 du cadastre officiel du Village de Varennes dans la zone H-644.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant les demandes de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.

**2018-177 Demande d'approbation dérogation mineure no 2018-014
Permettre l'aménagement d'une allée de circulation d'une largeur de
17 mètres
1660, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'une allée de circulation d'une largeur de 17 mètres;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2018-03-22 du 7 mars 2018, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal La Relève, édition du 17 avril 2018 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure n° 2018-014 afin de permettre l'aménagement d'une allée de circulation d'une largeur de 17 mètres au terrain sis au 1660, boulevard Lionel-Boulet alors que le règlement de zonage prévoit une largeur d'allée de circulation maximale de 12 mètres, le tout, tel que présenté sur les plans concepts d'Anik Shooner, architecte, dossier 07071 en date du 16 février 2018.

Le terrain porte les numéros de lots P-273, 273-1, 274-1, 274-A-2, P-275, 275-2 et P-276 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone A-203.

ADOPTÉE.

**2018-178 Demande d'approbation dérogation mineure no 2018-015
Régulariser la localisation du bâtiment principal
100, boulevard de la Marine**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de régulariser la localisation du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2018-03-23 du 7 mars 2018, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal La Relève, édition du 17 avril 2018 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure n° 2018-015 afin de régulariser la localisation du bâtiment principal sise au 100, boulevard de la Marine à 7.38 mètres alors que le règlement de zonage prévoit une marge avant minimale de 7.5 mètres, le tout, tel que présenté sur le certificat de localisation de Jean-Luc Léger, arpenteur-géomètre, dossier RSM10400048-16, minute 24883 en date du 5 février 2018.

Le terrain porte le numéro de lot 665 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone C-512.

ADOPTÉE.

**2018-179 Demande d'approbation dérogation mineure no 2018-026
Régulariser la localisation du garage détaché
53, rue Geoffrion**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de régulariser la localisation du garage détaché situé en cour arrière à 5.15 mètres de la ligne de rue;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2018-04-28 du 11 avril 2018, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 18 avril 2018 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure n° 2018-026 afin de régulariser la localisation du garage détaché situé en cour arrière sis au 53, rue Geoffrion à 5.15 mètres de la ligne de rue alors que le règlement de zonage prévoit une marge minimale de 6 mètres qui doit être respectée par rapport à la ligne de rue, le tout, tel que présenté sur le certificat de localisation de Denis Ayotte, arpenteur-géomètre, dossier 26 380, minute 5740 en date du 5 mars 2018.

Le terrain porte le numéro de lot 74-110 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone H-473.

ADOPTÉE.

**2018-180 Demande d'approbation dérogation mineure no 2018-030
Permettre l'installation d'une porte de garage sur la façade avant du garage et d'une porte de garage sur la façade arrière du garage
3655, rang de Picardie**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre l'installation d'une porte de garage d'une hauteur de 2.8 mètres sur la façade avant du garage attenant au bâtiment principal et d'une porte de garage d'une hauteur de 3.3 mètres sur la façade arrière du garage attenant;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2018-04-29 du 11 avril 2018, le comité consultatif d'urbanisme recommande majoritairement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal se situe en zone rurale;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est situé à plus de 22 mètres de la voie publique;

CONSIDÉRANT que la hauteur des portes de garage sont proportionnelles avec les murs sur lesquels elles sont apposées;

CONSIDÉRANT que la porte de garage proposée à une hauteur de 3.3 mètres est située sur une façade arrière;

CONSIDÉRANT que le requérant souhaite utiliser les garages afin de stationner certaines machineries pour l'entretien de sa terre agricole;

CONSIDÉRANT qu'une modification à la réglementation relative à la hauteur des portes de garage sera étudiée sous peu au Service de l'urbanisme et de l'environnant;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 18 avril 2018 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure n° 2018-030 afin de permettre l'installation d'une porte de garage d'une hauteur de 2.8 mètres sur la façade avant du garage attenant au bâtiment principal et d'une porte de garage d'une hauteur de 3.3 mètres sur la façade arrière du garage attenant, le tout, tel que présenté aux plans de C. Allard, dossier 17-24 en date du 21 mars 2018.

Le terrain porte le numéro de lot P-225 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone A-302.

ADOPTÉE.

**2018-181 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-025
Régulariser l'installation de panneaux solaires
225, rue Laure-Conan**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-04-27 du 11 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-025 afin de régulariser
l'installation de panneaux solaires sur le versant arrière du bâtiment principal,
le tout, tel que présenté par le requérant en date du 12 mars 2018.

Le bâtiment est sis au 225, rue Laure-Conan sur le lot 130-678 au cadastre de
la Paroisse de Varennes dans la zone H-436.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service
de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois
de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du
règlement 848.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2018-182 Surveillance des parcs et espaces publics 2018

Surveillance des parcs et espaces publics 2018

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour la surveillance des parcs et
espaces publics 2018;

CONSIDÉRANT la réception de trois soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des
travaux publics en date du 24 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, GI Sécurité
Patrouille Inc., pour la surveillance des parcs et espaces publics 2018, selon sa
soumission du 24 avril 2018, pour un montant total de 40 020.96 \$ taxes
incluses.

Le financement sera fait à même le fonds d'administration.

Certificat du trésorier numéro 3077

ADOPTÉE.

2018-183 Travaux de resurfaçage en milieu rural

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour des travaux de resurfaçage en
milieu rural;

CONSIDÉRANT la réception de trois soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du
génie en date du 2 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André
Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Eurovia Québec Construction inc. pour les travaux de resurfaçage en milieu rural, selon sa soumission du 24 avril 2018, pour un montant total de 1 306 156.37 \$ taxes incluses.

Cette dépense est imputable au règlement 870.

Certificat du trésorier numéro 3080

ADOPTÉE.

2018-184 Services professionnels – Laboratoire

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573.1 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes en matière d'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour des services professionnels en laboratoire;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du secrétaire du comité d'analyse en date du 30 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, 841 8748 Canada inc. (GIE) pour les services professionnels en laboratoire au montant de 213 652.29 \$ taxes incluses.

Cette dépense est affectée aux règlements d'emprunts 847, 862, 870, 871, 872 et 873.

Certificat du trésorier numéro 3084

ADOPTÉE.

2018-185 Fourniture de produits spécialisés pour terrains sportifs et espaces verts pour 2018

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de produits spécialisés pour terrains sportifs et espaces verts pour 2018;

CONSIDÉRANT la réception de quatre soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 26 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Agence François Beaulieu Inc., pour la fourniture de produits spécialisés pour terrains

sportifs et espaces verts pour 2018, selon sa soumission du 24 avril 2018, pour un montant total de 22 998.97 \$ taxes incluses.

Le financement sera fait à même le fonds d'administration.

Certificat du trésorier numéro 3078

ADOPTÉE.

2018-186 Travaux de construction d'une piscine publique, d'une pataugeoire et d'un bâtiment de services au parc du Pré Vert

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour des travaux de construction d'une piscine publique, d'une pataugeoire et d'un bâtiment de services au parc du Pré-Vert;

CONSIDÉRANT la réception de trois soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 3 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Le Groupe Drumco Construction inc., pour les travaux de construction d'une piscine publique, d'une pataugeoire et d'un bâtiment de services au parc du Pré-Vert, selon sa soumission du 26 avril 2018, pour un montant total de 2 742 831.41 \$ taxes incluses et conditionnellement à l'affectation d'un montant de 400 000 \$ en provenance du fonds de parcs et terrains de jeux au règlement 832.

Cette dépense est imputable aux règlements 832.

Certificat du trésorier numéro 3081

ADOPTÉE.

2018-187 Fourniture de terre et de sable pour terrains municipaux en 2018

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de terre et de sable pour terrains municipaux en 2018;

CONSIDÉRANT la réception de trois soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 26 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Décorome Inc., pour la fourniture de terre et de sable pour terrains municipaux en 2018, selon sa soumission du 24 avril 2018, pour un montant total de 38 150.72 \$ taxes incluses, incluant un montant de 5 000 \$ avant taxes de provision pour des projets spéciaux et 4 500 \$ avant taxes pour des imprévus.

Le financement sera fait à même le fonds d'administration.

Certificat du trésorier numéro 3079

ADOPTÉE.

2018-188 Réfection de diverses rues et d'un stationnement

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la réfection de diverses rues et d'un stationnement;

CONSIDÉRANT la réception d'une soumission;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 3 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Eurovia Québec Construction inc. pour la réfection de diverses rues et d'un stationnement, selon sa soumission du 1er mai 2018, pour un montant total de 2 591 383.11 \$ taxes incluses, excluant les items de marquage.

Cette dépense est imputable aux règlements 847, 870 et 871 ainsi qu'au fonds d'infrastructure.

Certificat du trésorier numéro 3082

ADOPTÉE.

**2018-189 Travaux de plantations de fleurs annuelles sur divers sites municipaux pour 2018
Rejet de soumission**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de plantations de fleurs annuelles sur divers sites municipaux pour 2018;

CONSIDÉRANT la réception d'une soumission;

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité de la soumission et la recommandation du directeur du Services des travaux publics;

CONSIDÉRANT que la soumission est non conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal rejette la soumission reçue et qu'à cet effet, le directeur des Services juridiques et greffier soit autorisé à aviser le soumissionnaire en conséquence.

ADOPTÉE.

2018-190 Programme de réparation de bordures et trottoirs en 2018

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour le programme de réparation de bordures et trottoirs en 2018;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 2 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Construction G3 inc., pour le programme de réparation de bordures et trottoirs en 2018, selon sa soumission du 2 mai 2018, pour un montant total de 51 046.83 \$ taxes incluses.

Le financement sera fait à même le fonds d'infrastructure.

Certificat du trésorier numéro 3083

ADOPTÉE.

**2018-191 Mandat à l'UMQ pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés
Période du 1er avril 2019 au 31 mars 2022 (contrat de trois ans)**

ATTENDU que la Ville de Varennes a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (L'UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

ATTENDU que l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

ATTENDU que l'article 29.9.2 de la Loi sur les cités et villes permet à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

ATTENDU que la Ville de Varennes désire adhérer à ces achats regroupés pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, selon les quantités nécessaires à ses activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que la Ville de Varennes confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de procéder en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents pneus nécessaires aux activités de la Ville;

Que la Ville de Varennes consent à ce que l'UMQ délègue au Centre de services partagés du Québec (CSPQ), l'exécution du processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat;

Que la Ville de Varennes confirme son adhésion à ce regroupement d'achats de pneus géré par le CSPQ pour la période du 1er avril 2019 au le 31 mars 2022 (3 ans);

Que la Ville de Varennes s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la fiche technique d'inscription transmise qui vise à connaître une estimation des quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin;

Que la Ville de Varennes s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

Que la Ville de Varennes reconnaît que, selon la politique administrative du CSPQ, il percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0.6 % versé au CSPQ et 0.4 % à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus;

Que la Ville de Varennes reconnaît, selon la politique administrative du CSPQ, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CSPQ et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce regroupement d'achats de pneus et bénéficié de l'ensemble des regroupements d'achats offerts par le CSPQ.

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2018-192 Convention d'amendement de bail #3 – Clinique de prélèvement
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER la signature de monsieur Sébastien Roy, directeur général, pour et au nom de la Ville de Varennes sur la convention d'amendement de bail #3 entre le Groupe Jean Coutu et la Ville de Varennes; telle convention est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2018-193 Convention de cession – Bell Mobilité et Telus Communications
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la convention de cession de prise en charge et de modification, à intervenir entre Bell Mobilité inc., Telus Communication inc. et la Ville de Varennes; telle convention est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

2018-194 Abrogation de la résolution 2017-253 et fin de l'entente de services – Gestion animalière et opération de la fourrière municipale – SAVR

CONSIDÉRANT la signature de l'Entente de services – Gestion animalière et opération de la fourrière municipale entre Les services animaliers de la Vallée du Richelieu inc. (ci-après SAVR) et la Ville de Varennes, autorisée par la résolution 2013-193 du 6 mai 2013;

CONSIDÉRANT que cette entente, en vigueur du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2018, se renouvelle automatiquement pour une période additionnelle de cinq (5) ans à moins d'un avis écrit de la Ville au moins six (6) mois avant son échéance;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes avait accepté le principe de la fin de cette entente et la signature d'une nouvelle entente comprenant les mêmes droits et obligations pour une nouvelle période s'échelonnant d'avril 2017 à mars 2022 par sa résolution 2017-253 du 5 mai 2017;

CONSIDÉRANT cependant que la signature de cette nouvelle entente n'est jamais intervenue, puisque l'entente proposée par le SAVR ne comportait pas les mêmes droits et obligations pour les parties;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes considère que la gestion animalière et l'opération de la fourrière municipale serait plus efficacement gérée par une régie intermunicipale à mettre en place avec d'autres organisations municipales de la région;

CONSIDÉRANT la position unanime exprimée par les municipalités clientes du SAVR de constituer une telle régie intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes abroge sa résolution 2017-253;

D'AVISER le SAVR de l'intention de la Ville de Varennes de mettre fin à l'Entente de services – Gestion animalière et opération de la fourrière municipale signée à McMasterville le 28 juin 2013 à son échéance, le 31 décembre 2018 et qu'en conséquence, celle-ci ne se renouvellera pas automatiquement;

D'EXPRIMER l'ouverture de la Ville de Varennes à être desservie, à compter du 1er décembre 2019 et jusqu'à la reprise du service par une nouvelle régie intermunicipale à créer, par des contrats à court terme, sans renouvellement automatique, selon les termes et conditions de l'entente précédente.

ADOPTÉE.

2018-195 Contrat – Nettoyage lots P-208 et P-209

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.3 de la Loi sur les Cités et Villes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à l'organisme PurNat le mandat de nettoyage les sites contaminés sur les lots P-208 et P-209 pour un montant de 38 500 \$ avant taxes,

conformément à son offre de service du 21 mars 2018 mais excluant la démolition de la petite grange.

D'affecter la dépense au fonds de surplus accumulés non-affectés.

Certificat du trésorier numéro 3076

ADOPTÉE.

**2018-196 Programme Rénovation Québec, Volet VI
Aide aux propriétaires de maisons lézardées**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a annoncé un investissement en 2018-2019 pour soutenir les municipalités;

CONSIDÉRANT la remise en application du programme Rénovation Québec (PRQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour les maisons lézardées;

CONSIDÉRANT qu'il serait prudent de prévoir ce programme sur le territoire de la Ville de Varennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes sollicite l'appui financier à la SHQ pour un budget de 60 000 \$.

ADOPTÉE.

**2018-197 Renouvellement mandat contrôleur canin
Application du règlement 480**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

De renouveler le mandat de Véronique Thibault à titre de contrôleur canin pour l'application du règlement 480 et à cet effet, de l'autoriser à émettre des constats d'infractions.

ADOPTÉE.

**2018-198 Modification contractuelle
Transport de neige pour la saison 2017-2018**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 6 608.25 \$ plus taxes au contrat d'Excavation Civilpro Inc.

Cette dépense est imputable au fonds d'administration et conditionnelle à un transfert budgétaire.

Certificat du trésorier numéro 3068

ADOPTÉE.

2018-199 Bonification des parcs pour 2018
Autorisation de dépenses au Fonds de parcs et terrains de jeux

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise une enveloppe budgétaire maximale de 87 630 \$ avant taxes pour l'acquisition des équipements dans divers parcs en lien avec le plan de modernisation des équipements.

Ces dépenses sont imputables au fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat du trésorier numéro 3074

ADOPTÉE.

2018-200 Habillage des nouveaux VUS Toyota Highlander
Autorisation de dépenses au fonds de roulement

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service de sécurité incendie en date du 9 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la dépense de 10 262.72 \$ avant taxes pour l'habillage des nouveaux VUS Toyota Highlander à Zone Technologie inc.

Le financement sera fait à même le fonds de roulement et le remboursement par le fonds d'administration se fera sur une période de cinq ans à compter de 2019.

Certificat de la trésorière numéro 3071

ADOPTÉE.

2018-201 Subvention annuelle
Maison des jeunes de Varennes

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le versement de l'aide financière à la Maison des jeunes de Varennes pour 2018, soit 40 000 \$ d'aide au fonctionnement de l'organisme et 3 000 \$ au programme sport et loisir.

Certificat de la trésorière numéro 3070

ADOPTÉE.

**2018-202 Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin
Appui d'une candidature – Volet « Reconnaissance organisme »**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires;

CONSIDÉRANT la soirée de reconnaissance Montérégienne de Loisir et sport Montrégérie, 20^e édition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes appui la candidature de l'Association du Baseball mineur de Varennes (ABMV) dans le volet « reconnaissance organisme » pour son dynamisme auprès de la population, de sa contribution auprès de ses entraîneurs ainsi qu'à Baseball Québec.

ADOPTÉE.

**2018-203 Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin
Appui d'une candidature – Volet « Action individuelle »**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires;

CONSIDÉRANT la soirée de reconnaissance Montérégienne de Loisir et sport Montrégérie, 20^e édition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes appui la candidature de monsieur Jean Poulin dans le volet « action individuelle » pour son engagement et son dévouement au sein de l'organisme de l'Association de Baseball mineur de Varennes (ABMV).

ADOPTÉE.

**2018-204 Politique de reconnaissance
Association Tennis Varennes**

Considérant la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes reconnus adoptée par le conseil municipal en juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal classifie l'Association Tennis Varennes à titre d'organisme « Adulte local ».

ADOPTÉE.

2018-205 Appel de projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2018-2019 – Autofinancement de la subvention

CONSIDÉRANT l'entente entre le MCCQ et la Ville de Varennes concernant le projet en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes confirme son engagement à financer la totalité du projet pour un montant de 175 990 \$, incluant la subvention versée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

QUE madame Chantal Pelletier, bibliothécaire et chef de division, soit désignée comme mandataire aux fins de ce projet et qu'elle transmette copie de la présente résolution au bureau régional du MCCQ.

ADOPTÉE.

**2018-206 Office municipal d'habitation de Varennes
Révision budgétaire 2018**

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Varennes a vu son budget 2018 révisé;

CONSIDÉRANT que cette révision est présentée au Conseil municipal pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le budget 2018 révisé de l'Office municipal d'Habitation de Varennes, tel qu'annexé à la présente.

ADOPTÉE.

**2018-207 Dépôt du rapport du trésorier
Financement des partis politiques municipaux
Année 2017**

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉE par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du rapport 2017 du trésorier sur le financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants ainsi que le contrôle des dépenses électorales, en vertu du chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums municipaux.

ADOPTÉE.

2018-208 Transferts budgétaires 2017 et 2018

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 364 224 \$ pour 2017 et de 3 562 964 \$ pour 2018 conformément aux documents déposés par le directeur du Service des finances et trésorier en date du 24 avril 2018 et joints en annexe des présentes comme si au long récité.

ADOPTÉE.

2018-209 Adoption et mise à jour – Politique pour prévenir et contrer le harcèlement au travail et promouvoir la civilité

CONSIDÉRANT des modifications nécessaires à apporter à la Politique déjà en place;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer la « Politique – Harcèlement au travail », présentement en vigueur, par la « Politique pour prévenir et contrer le harcèlement au travail et promouvoir la civilité ».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte la nouvelle Politique pour prévenir et contrer le harcèlement au travail et promouvoir la civilité.

ADOPTÉE.

2018-210 Mesure disciplinaire – Employé matricule 181

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la directrice du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'imposer une journée de suspension sans solde à l'employé portant le matricule numéro « 181 ».

ADOPTÉE.

**2018-211 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut numéro

MP 2018-05 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 2 mai 2018.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande du transport en commun gratuit pour les 18 ans et moins et 65 ans et plus
- Demande d'installation de panneaux comprenant les horaires d'autobus aux arrêts
- Demande de mieux publiciser le transport en commun sur le territoire
- Processus de modification de zonage pour la zone P-624
- Problème de distribution de publisac dans le secteur Est du vieux Varennes
- Demande d'installation de panneau sur les terrains visés afin d'informer des processus de modification de zonage
- Demande d'épandage de chlorure de calcium sur le chemin des étangs aérés en attendant le pavage
- Plainte relative à la présence de chiens sans laisse dans le parc Saint-Charles
- Demande d'implantation d'un arrêt sur la rue du Froment au coin de la rue de la Criée
- Demande de retrait d'un dos d'âne sur la rue du Froment
- Vitesse automobile sur la rue Sainte-Anne
- Demande de rendre accessibles les avis publics à l'hôtel de ville le soir et les fins de semaine
- Coupure d'eau sans avertissement sur la rue de Carignan
- Demande d'autorisation d'installation d'affichage directionnel en zone rurale
- Demande de surveillance policière aux heures de pointe aux intersections chemin Jean-Paul-Choquet et chemin du Pays-Brûlé avec la montée du Lac
- Distribution de publisac déficiente
- Déplacement de mouffettes sur le territoire
- Demande de préservation du bâtiment situé au 248-250, rue Sainte-Anne
- Légalité de l'utilisation des cages trappe
- Chantiers qui seront couverts par le contrat de services professionnels en laboratoire
- Promoteur à désigner pour le redéveloppement du terrain des ateliers municipaux
- Publication des avis publics sur le site Internet
- Moment où la Ville a été approchée pour un projet commercial dans la zone P-624
- Règle en application pour la circulation des véhicules lourds sur le chemin de la Baronnie en ce moment et suite à l'entrée en vigueur du règlement
- Demande de contrôle pour le transit lourd illégal et pour les arrêts non effectués
- Coût de la pose des lampadaires sur la montée de la Baronnie
- Plainte relative à la pollution lumineuse sur la montée de la Baronnie
- Moment de la transaction pour le terrain des ateliers municipaux
- Coût des infrastructures dans le secteur Novoparc
- Hausse d'évaluation foncière des résidences liées au développement économique sur le territoire

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 49.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA